

Coopération Territoriale (Modèle de convention)

Conformément aux dispositions des articles 327 et suivants des Règlements Généraux de la Fédération Française de Basketball, il est constitué, après accord du-des Comité-s Départemental-aux et/ou de la-des Ligue-s Régionale-s « **dénomination de la-des structure-s fédérale-s déconcentrée-s** » et selon les conditions particulières fixées par la-les structure-s fédérale-s déconcentrée-s concernée-s, une coopération territoriale entre les association sportives suivantes :

Commentaire :

Compléter selon que la Coopération Territoriale impacte sur un ou plusieurs Comité-s Départementaux et/ou une ou plusieurs Ligues Régionales

L'association « Dénomination de l'association sportive 1 »
Dont le siège se situe ...
Représentée par M. , en qualité de président.
Dénommée ci-après l' « Association *dénomination de l'association 1* »

D'une part,

L'association « Dénomination de l'association sportive 2 »
Dont le siège se situe ...
Représentée par M., en qualité de président.
Dénommée ci-après l' « Association *dénomination de l'association 2* »

D'autre part,

Commentaire :

Ajout d'autres associations sportives éventuellement

Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. Les associations sportives membres ont pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique du basketball, à ce titre elles sont régulièrement affiliées à la Fédération française de Basketball (FFBB).
2. Les associations sportives susmentionnées ont décidé de former une Coopération Territoriale, et par la présente convention, souhaitent, conformément à l'article 329.2 des règlements généraux de la FFBB, définir leurs relations dans ce cadre.

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les associations sportives de « **dénomination de la 1^{ère} association sportive** » et « **dénomination de la 2^{ème} association sportive** », « **dénomination des associations sportives suivantes** » (éventuellement), une coopération territoriale qui a pour dénomination : « **dénomination de la coopération territoriale** »

Commentaire :

Cette appellation doit permettre de localiser géographiquement l'association.

Si la Coopération Territoriale est liée à une union existante, la dénomination devra être prévue sous la forme : « *CT dénomination de l'union* »

Article 2 : Objet et droits sportifs

La Coopération Territoriale ainsi créée prendra en charge plus particulièrement la gestion de l'équipe de :

- **(catégorie concernée) évoluant en (championnat + éventuellement CD ou LR concerné-e 1), droit sportif apporté par (dénomination de l'association sportive apportant le droit sportif)**

Article 3 : Respect des dispositions fédérales.

Les associations sportives membres s'engagent à respecter les règlements de la FFBB, et notamment les dispositions relatives aux Coopérations Territoriales, ainsi que les règlements sportifs particuliers des compétitions au sein desquelles la-les équipe-s de Coopération Territoriale sera-seront engagée-s.

Article 4 : Financement de la Coopération Territoriale.

Le financement de la Coopération Territoriale s'effectuera de la manière suivante :

Commentaire :

(prévoir les sommes apportées par les associations sportives membres, prévoir un dépassement de budget et des solutions pour y faire face, etc...)

Article 5 : Responsabilité financière.

Commentaire :

Choix 1 : Les associations sportives membres sont solidairement responsables des dettes qui ont pu être régulièrement contractées pour la Coopération Territoriale, par l'une ou l'autre des associations.

Ou bien

Choix 2 : Chaque association sportive membre est responsable des dettes qu'elle a personnellement contractées pour la Coopération Territoriale.

Ou bien

Choix 3 : la responsabilité financière incombe à l'association sportive qui gère la Coopération Territoriale.

Les associations sportives membres sont solidairement responsables vis à vis de la FFBB et de ses structures déconcentrées des dettes engagées envers ces dernières au titre de la Coopération Territoriale.

Article 6 : Gestion de la Coopération Territoriale.

Pendant toute la durée de son existence, la Coopération Territoriale sera gérée par l'association sportive

Conformément aux dispositions de l'article Elle évoluera sous les couleurs suivantes :

..... à domicile
..... à l'extérieur

Article 7 : Devenir des droits sportifs en cas de dissolution.

Au terme de la Coopération Territoriale, les droits sportifs acquis seront attribués à l'association sportive

Article 9 : Durée de la Coopération Territoriale.

La Coopération Territoriale est créée pour une durée d'une saison sportive.

Néanmoins, elle sera reconduite dans les mêmes termes si le Comité Départemental ou la Ligue Régionale « **dénomination de la-des structure-s fédérale-s déconcentrée-s** » au sein duquel-de laquelle l'équipe de la Coopération Territoriale évolue en championnat, autorise les associations sportives membres à reconduire la Coopération Territoriale, à leur demande, pour une saison sportive supplémentaire.

Article 10 : Clause compromissoire.

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis à l'arbitrage exclusif du-des Comité-s Départemental-aux et/ou de la-des Ligue-s Régionale-s concerné-e-s, dès lors qu'il s'agira d'un problème d'ordre purement sportif.

Article 11 : Entrée en vigueur.

La présente convention entrera en vigueur et pourra valablement produire ses effets, dès lors que le-les Comité-s Départemental-aux et/ou la-les Ligue-s Régionale-s aura-auront autorisé officiellement la Coopération Territoriale objet de la convention, et dès lors que l'équipe-les équipes de la Coopération Territoriale sera-seront régulièrement engagée-s dans le-s championnat-s en vu duquel-desquels elle a été constituée.

Faits à **(lieu de signature de la convention)**, le **(date de signature de la convention)**

Identité et signature du représentant
1^{ère} Association sportive membre

Identité et signature du représentant
2^{ème} Association sportive membre

Identité et signature du représentant
3^{ème} Association sportive membre
(éventuellement)

...